

Note d'informations aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous rappeler quelques règles de fonctionnement concernant la vie quotidienne de votre enfant au collège F. Mauriac. La lecture de ce texte peut paraître un peu fastidieuse, mais je vous remercie d'en prendre connaissance car il répond à des questions que l'on nous pose très régulièrement.

1. AUTORISATION DE SORTIE

Vous voudrez bien lire attentivement le document puis le remplir et le signer en fonction de la situation de votre enfant et de votre souhait quant à **son régime de sortie**. Cette autorisation déterminera la couleur de son emploi du temps qui sera collé au dos de son carnet.

Chaque élève doit donc être en mesure de montrer son carnet (avec sa photo) au contrôle des sorties, sinon, il restera en permanence jusqu'à 17h15.

Si, à titre exceptionnel, vous souhaitez permettre à votre enfant **de quitter plus tôt** le collège vous voudrez bien remplir une demande écrite (billet marron du carnet).

Rappel : aucun élève n'est autorisé à sortir entre deux cours, et ce, quelque soit le nombre d'heures de permanence entre les deux cours !

Ce billet ne permet donc pas d'éviter de rester en permanence pendant la journée ou de ne pas prendre son repas à la cantine. (Pour cette demande particulière et qui doit donc rester **tout à fait exceptionnelle**, je vous demande de bien vouloir m'adresser un courrier par l'intermédiaire de votre enfant.)

Si votre enfant n'a pas de billet de sortie exceptionnelle signé par vous parce qu'il a appris le jour même l'absence de professeur, nous pourrions l'autoriser à vous téléphoner s'il le souhaite, à partir du moment où cela lui permet de quitter l'établissement **au moins deux heures plus tôt**. En ce cas, vous devrez venir signer une décharge à la Vie Scolaire

2. HORAIRES D'OUVERTURE ET FERMETURE DU PORTAIL LE MIDI

Le surveillant sera au portail pour contrôler la sortie et l'entrée des **élèves externes** uniquement :
de 11h50 à 12h05, de 12h45 à 13h15, de 13h55 à 14h10.

3. ABSENCES

Si votre enfant est absent :

➤ Prévenir par téléphone le collège, le jour même à l'un des numéros suivants :

01.30.46.17.10 (Standard) 01.30.46.17.10 – Poste : 306 (Vie Scolaire) 01.30.46.17.03 (CPE)

Attention ! Un appel téléphonique ne suffit pas pour excuser administrativement l'absence.

➤ **Dès son retour**, votre enfant doit donc présenter son **justificatif écrit** (billet rose du carnet de correspondance) à la Vie Scolaire. Vous pouvez y joindre un certificat médical.

Si nous ne sommes pas prévenus, vous recevrez un texto ou un appel téléphonique le jour même de l'absence constatée et dans les 48h un courrier auquel je vous remercie de bien vouloir répondre.

Le strict respect de cette procédure offrira la meilleure garantie possible à un suivi efficace des absences. Il me permettra surtout d'être assurée que votre enfant ne « pratique » pas, à votre insu, l'école buissonnière...

Par ailleurs, au-delà de 4 demi-journées d'absence par mois, non justifiées, le chef d'établissement est tenu d'en informer l'Inspection Académique.

.../...

4. RETARDS

Si votre enfant est en retard : En arrivant au collège, il se présente au bureau de la Vie Scolaire pour qu'un billet de retard (billet bleu du carnet de correspondance) lui soit délivré. Vous voudrez bien signer le talon. En cas de retards injustifiés et /ou trop nombreux, votre enfant pourra être accueilli en permanence au lieu d'aller en cours et éventuellement être sanctionné.

Cas particulier du cours d'EPS : si votre enfant est en retard et que l'enseignant d'EPS est déjà sorti de l'établissement, il sera automatiquement conduit en permanence et devra justifier son absence en cours (motif : retard) . En aucun cas l'élève ne doit se rendre directement au gymnase ou à la piscine.

5. DISPENSE D'EPS (Cf: page 9 du règlement intérieur)

En premier lieu, l'élève présente sa dispense médicale à son professeur d'EPS :

- si l'élève doit être présent en cours, le professeur conserve la dispense médicale .
- si l'élève n'assiste pas au cours, le professeur **signe la dispense** puis **l'élève la remet à la Vie Scolaire**. Dans ce cas, l'élève reste en permanence. Avec votre accord écrit, il pourra quitter l'établissement.

6. PHOTOCOPIES

A titre de service rendu exceptionnel et en cas d'absence prolongée de votre enfant, les surveillants peuvent faire des photocopies de cahiers. Pour ce faire, votre enfant doit se présenter sur le temps de midi. Les copies lui seront remises lors de la récréation de l'après midi.

7. LES RETENUES

Conformément aux punitions prévues au règlement intérieur, les enseignants et personnels du collège peuvent mettre votre enfant en retenue dans le cadre des heures libres de son emploi du temps.

Pour un motif grave ou des manquements répétés, elle pourra avoir lieu **le mercredi après midi de 14 h à 16h** (un calendrier annuel fixant la date d'un mercredi après midi par mois est établi en début d'année).

Bien entendu vous serez prévenus suffisamment tôt (au moins une semaine avant) pour prendre les dispositions nécessaires puisqu'il n'y a pas de transport scolaire ni de cantine le mercredi après midi. En cas d'absence non justifiée par un document officiel (type Certificat médical) à cette retenue du mercredi après midi, le chef d'établissement pourra prononcer une sanction d'exclusion temporaire d'une journée.

8. LES CASIERS

Un casier sera mis à la disposition des élèves ½ pensionnaires qui le souhaitent pour les niveaux de 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} par binôme. Votre enfant pourra y ranger son cartable afin d'éviter les vols pendant le temps de ½ pension. Les élèves devront fournir un cadenas. Par ailleurs, pendant les vacances, les casiers seront nettoyés et réparés. Les élèves doivent donc retirer leurs cadenas et vider leurs casiers à chaque veille de vacances.

9. CARTE DE CANTINE

Les élèves demi-pensionnaires doivent présenter leur carte de cantine au contrôle. En cas de perte vous devrez faire une demande écrite auprès de l'intendance pour acheter une autre carte.

Vous pourrez retrouver cette note ainsi qu'une présentation de la Vie Scolaire sur le site du collège (rubrique « Vie Scolaire »).

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ces rappels et reste disponible pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

F. MENDONÇA